

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016 (le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Sylvie MALESTROIT - Gilbert TACHON - Paulette GICQUEL - Martine VALLEE - Lynda LE PORS - Gwénaëlle PESTEL - Philippe BIDAN
Stéphane FOUCAULT - Hervé LE DOUCEN - Michel HAMON - Réjane COEURET - André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX -
Armand BIDAN - Stéphanie LE BARS

Absents excusés : Benoît JAN - pouvoir à Paulette GICQUEL
Guy ETIENNE - pouvoir à Gilbert TACHON

Absents : Robert JAMBIN - Angélique ROUTIER

Secrétaire de séance : Lynda LE PORS

INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE : Suite au décès de Monsieur Jean Pierre GUILLERET, Maire, Réjane COEURET, candidate venant immédiatement après le dernier élu, est donc installée dans la fonction de conseillère municipale.

ELECTION DU MAIRE : Candidats : Gilbert TACHON et Sylvie MALESTROIT

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	9

	Suffrages obtenus
TACHON Gilbert	2
MALESTROIT Sylvie	11
LE TINNIER André	4

Mme Sylvie MALESTROIT est proclamée Maire et immédiatement installée.

Gilbert TACHON quitte la séance à 20 H 45.

ELECTION DES ADJOINTS

Nombre d'adjoints : Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le nombre des adjoints au maire à 5.

Délégués du Conseil Municipal : Madame MALESTROIT propose la nomination :

- d'un délégué permanent du Conseil Municipal en charge du sport et de la communication
- de délégués ponctuels sur des missions spéciales données par le Conseil Municipal.

Elle précise que :

- les indemnités versées aux délégués seront prises dans l'enveloppe indemnitaire globale.
- le financement du poste de délégué permanent et de celui des délégués ponctuels est assuré par un prélèvement sur l'indemnité de la Maire et de celles des 5 adjoints.

Le Conseil Municipal valide, par 11 voix pour et 4 abstentions, la nomination d'un délégué du Conseil Municipal en charge du sport et de la communication.

Indemnités de fonction : Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité :

- le montant de l'enveloppe indemnitaire globale à 1 fois l'indemnité de Maire (43 % de l'indice brut 1015) et 5 fois l'indemnité d'adjoint (16.5 % de l'indice brut 1015).
- les taux des indemnités de fonction suivantes :

Fonctions	Taux maximum		Taux proposés	
	Par fonction	Global	Par fonction	Global
Maire	43.00 %	43.00 %	41.64 %	41.64 %
adjoint	16.50 %	82.50 %	15.25 %	76.25 %
Délégué permanent			6.05 %	6.05 %
Délégués ponctuels			Reste à répartir en fonction des délégations accordées : 1.56 %	
% maximum autorisé		125.50 %		125.50 %

Election des adjoints

Candidats Liste 1 – Paulette GICQUEL – Philippe BIDAN – Martine VALLEE – Stéphane FOUCAULT – Gwénaëlle PESTEL

Liste 2 – André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX – Armand BIDAN – Stéphanie LE BARS

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

	Suffrages obtenus
Liste de Paulette GICQUEL	11
Liste d'André LE TINNIER	4

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leur fonction :

		Délégations
1 ^{er} adjointe	Paulette GICQUEL	personnel - culture
2 ^{ème} adjoint	Philippe BIDAN	Voirie – réseaux – environnement - agriculture
3 ^{ème} adjointe	Martine VALLEE	Affaires sociales
4 ^{ème} adjoint	Stéphane FOUCAULT	Bâtiments – travaux - urbanisme
5 ^{ème} adjointe	Gwénaëlle PESTEL	Finances – enfance - jeunesse

Délégué du Conseil Municipal permanent : LE DOUCEN Hervé, délégué au sport et à la communication.